

03 déc 2010 -11:08

Appartient à [Conseil des ministres du 3 décembre 2010](#)

Gestion civile des crises

Financement des missions de gestion civile des crises en 2010

Financement des missions de gestion civile des crises en 2010

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères, M. Steven Vanackere, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'arrêté royal qui règle le financement de la participation à des missions de gestion civile des crises en 2010.

Le planning de la participation à des missions de gestion civile des crises a été approuvé lors du [Conseil des ministres du 12 février 2010](#). Pour assurer le financement de ces missions, un montant de 1.098.000 euros doit être prélevé du crédit provisionnel prévu à cet effet, pour l'engagement et la liquidation d'une série de dépenses. Un premier arrêté royal pour engagements et liquidations a été approuvé lors du [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe